

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 077-217700392-20220322-D_2022_03_23-DE

- **ADOPTÉ** les tarifs ci-après, à compter du 1^{er} mai 2022

Tranche	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tarifs extérieurs
Revenu mensuel du foyer	Inférieur ou égal à 1 500 €	De 1 501 € à 2 500 €	De 2 501 € à 4 000 €	Supérieur à 4 001 €	
Accueil du matin	1.30 €	1.40 €	1.50 €	1.60 €	
Accueil du soir	2.80 €	2.90 €	3.00 €	3.10 €	
Etude	3.92 €	3.92 €	3.92 €	3.92 €	
Repas du midi	3.95 €	3.95 €	3.95 €	3.95 €	
Repas PAI	1.98 €	1.98 €	1.98 €	1.98 €	
Accueil de loisirs Journée entière	10 €	12 €	15 €	18 €	40 €
Accueil de loisirs Demi-journée avec repas	7 €	8 €	9.50 €	11 €	24 €
Accueil de loisirs Demi-journée sans repas	5 €	6 €	7.50 €	9 €	20 €

- **ABROGE** la délibération D-2021-09-34 à compter du 30 avril 2022.

Le Maire,
Olivier DELMER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

D-2022-03-23